

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 211

présenté par
M. Tardy
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 68, supprimer les mots :

« membres ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'éviter que des membres en activité du Conseil d'Etat soient à la fois "juge et partie", c'est-à-dire interviennent à la fois pour les autorisations et pour les recours (titre IV), cet amendement propose que seuls d'anciens membres soient nommés à la CNCTR.